# Débats des Communes

QUATRIÈME SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT

# DISCOURS

DE

## M. HENRI BOURASSA, M.P.



SUR

# LE BUDGET

OTTAWA, MERCREDI, 15 JUIN 1904.

M. HENRI BOURASSA (Labelle) : Ce n'est pas mon intention de répondre à tous les arguments présentés par mon honorable collègue au sujet du budget. Je ne veux pas non plus soulever la question des dépenses et des revenus, ni discuter la façon dont s'y prend le gouvernement pour dépenser les deniers publics.

Depuis que je m'occupe de politique, j'ai constaté que tous les gouvernement dépensent autant que possible, et que toutes les oppositions y trouvent à redire. Je ne veux considérer ce soir que la question du tarif. A mon avis, le budget que le ministère nous a présenté cette année est le plus pratique, le plus lucide, le plus rempli de promesses fécondes que le parlement ait discuté, depuis le jour où sir John Macdonald proposa l'adoption du programme protectionniste de 1879. Aujourd'hui, comme alors, la pensée dirigeante du ministère est de stimuler le mouvement du commerce et de l'industrie, sans s'occuper des circonstances extérieures, sauf en ce qui rattache notre système économique à ces circonstances. L'honorable député qui m'a précédé et ses collègues de la gauche trouvent à redire à l'exposé budgétaire. Rien de plus naturel ; mais si je rappelle ces critiques, ce ne sera que pour en démontrer l'inanité. Ainsi, l'honorable député de Toronto vient de déclarer catégoriquement que le parti conservateur ne calque pas sa politique économique sur celle des Etats-Unis. Mais le principal organe de l'opposition, dans la province de Québec, nous a présenté, comme programme du parti tory—

M. KEMP : Ce que j'ai dit, c'est que nous ne nous proposons pas de copier le tarif américain.

M. BOURASSA : Parfaitement

M. KEMP : J'avais cru que l'honorable député avait parlé de copier la politique des Etats-Unis.

M. BOURASSA : Je suis heureux que mon honorable collègue ait répété ce qu'il a dit ; car la politique que le "Star," de Montréal, ne cesse de recommander au parti conservateur, c'est de forcer le ministère à inscrire dans nos lois le tarif américain. Bien plus, un ancien membre du gouvernement, l'ex-ministre des Travaux publics (M. Tarte) a donné sa démission, et s'est joint en quelque sorte au parti conservateur, afin d'imposer au gouvernement un tarif analogue à celui des Etats-Unis. Ces messieurs de la gauche ont approuvé l'attitude du député de Sainte-Marie. Ils ont applaudi ses discours et ses articles. Or, depuis quinze mois, il ne s'est guère passé de jour sans que "La Patrie," n'ait fait appel au gouvernement, le sommant d'adopter le tarif américain, afin que nous obtenions ici les mêmes résultats qu'aux Etats-Unis. Eh bien, je répète que nous sommes prêts à relever le défi de l'opposition et à accepter la lutte sur ce terrain.

On connait mon opinion sur la question du tarif. Avant même que quelques-uns des ministres et un grand nombre de leurs adhérents se fussent résignés à reconnaître que la protection est nécessaire au Canada, je m'étais déclaré nettement en faveur d'une

protection modérée. Lors des élections de 1896, puis en 1899, et chaque année depuis lors, je me suis fait le défenseur d'une politique de protection modérée adaptée aux besoins du commerce et de l'industrie du Canada. Mon attitude n'a pas varié; et je reste aussi éloigné du parti conservateur lorsqu'il nous demande de copier le tarif des Etats-Unis, que je l'étais du parti libéral lorsqu'un grand nombre de ses membres voulaient imposer au ministère la politique économique de l'Angleterre. Ce que je désire, c'est que nous n'allions pas à l'étranger emprunter une politique fiscale. Ce que je condamne, c'est que nous allions demander à l'Angleterre et aux Etats-Unis, des leçons d'économie politique; ou plutôt, il est un enseignement que nous pouvons y trouver avec fruit: c'est que notre politique doit nous appartenir en propre et s'adapter parfaitement à nos besoins. Sous ce rapport, je le répète, le budget de cette année nous offre la réalisation la plus complète et la plus efficace de ce vœu.

L'honorable député (M. Kemp) se refuse à avouer que le tarif ultra-protecteur des Etats-Unis ait engendré la stagnation de leurs finances. Cependant, que nous disent les porte-paroles du parti conservateur depuis deux ans? Ils n'ont cessé de nous solliciter d'élever notre tarif, parce que, disent-ils, la dépression sera telle avant longtemps aux Etats-Unis qu'un relèvement de notre tarif pourra seul sauver nos industries d'une concurrence ruineuse. L'an dernier, encore, l'honorable député de Toronto-ouest (M. Osler) a demandé avec instances au gouvernement d'élever les droits sur le fer et sur l'acier, parce que ces industries aux Etats-Unis allaient bientôt subir un tel degré de dépression qu'il serait impossible aux aciéries canadiennes de soutenir la concurrence. Je suis d'avis, M. le président, que le ministre a adopté le seul moyen efficace de parer au danger du "dumping," dont les Etats-Unis et l'Allemagne nous menacent. J'accueille cette mesure avec une entière satisfaction, et j'en félicite l'honorable ministre des Finances; car il donne ainsi au commerce et à l'industrie du Canada des armes qui leur permettent de combattre la concurrence outrancière que les pays étrangers pourraient leur faire.

Ce débat me remet en mémoire le premier discours que j'ai prononcé, ici même, sur ces questions. C'était en 1898, je crois. J'avais fort scandalisé plusieurs de mes collègues de la droite, en me servant d'arguments analogues à ceux que l'honorable ministre des Finances a formulés cette année pour démontrer que ces ventes au rabais des articles étrangers finissent pas porter atteinte aux intérêts du consommateur canadien. Je suis heureux que le gouvernement ait enfin aperçu le danger auquel nous étions exposés, et qu'il ait adopté une politique qui, sans nous faire épouser les hérésies du parti conservateur et sans nous faire courir le risque de tomber dans les excès d'un tarif surélevé, et de là dans l'état de stagnation commerciale comme celle où les Etats-Unis se trouvent en ce moment, va néanmoins offrir à nos industries une protection suffisante contre ce fléau des ventes à vil prix, dont le seul résultat ne peut être que de nous livrer pieds et poings liés aux "trusts" et aux "combines" de la république voisine.

L'honorable député de Toronto a fait observer que le ministre des Douanes éprouvera beaucoup de difficultés à exercer les pouvoirs qu'on nous propose de lui confier. Sans doute, des difficultés se présenteront. Le tarif actuel ne s'applique pas sans difficulté. Il ne se passe guère de jour qu'on ne cherche à tromper les douaniers sur la valeur réelle des marchandises qui passent à la frontière. Mais, parce que des difficultés se présenteront, parce qu'on cherchera à frauder le Trésor et à éluder les lois, est-ce un motif suffisant pour refuser de voter ces lois et nous priver ainsi des moyens qui nous permettent de protéger notre commerce et nos industries contre une concurrence déloyale? Si l'opposition renversait le ministère et relevait sensiblement le tarif, l'honorable député de Toronto-est (M. Kemp) croit-il que les importateurs cesseront de chercher à éluder le paiement des droits de douane? Plus le tarif sera élevé, plus il y aura de manœuvres frauduleuses afin d'y échapper. C'est dans les pays à tarif élevé que la contrebande se pratique sur la plus grande échelle. En adoptant cet amendement, le gouvernement s'offre en exemple aux autres pays qui souffrent du mal dont nos manufactures se plaignent. Ce sera, en même temps, un avertissement aux manufacturiers étrangers et à leurs agents au Canada que nous sommes résolus à faire cesser ici ces pratiques déloyales.

Je n'ai pas l'intention de discuter au long les amendements que le ministère fait subir cette année au tarif. Le tarif de faveur est modifié. Sans examiner la portée exacte de ces modifications ni les avantages qu'en pourront retirer quelques industries particulières, je reconnais volontiers que l'action du ministère à ce sujet me cause la plus vive satisfaction.

Pour la première fois depuis cinq ans, on s'attaque à cette légende, qui commençait à prendre racine, que le tarif de préférence est une sorte d'arche sainte, reposant, intangible, à l'abri du sanctuaire de l'impérialisme, et que le gouvernement ne peut avoir l'audace d'y porter une main sacrilège. Le ministère en est heureusement revenu à l'esprit qui l'animait en 1897, c'est-à-dire que le tarif de préférence a été voté et subsiste pour le plus grand avantage du peuple canadien, et surtout des consommateurs canadiens et que le parlement canadien se réserve le droit et le pouvoir de le remanier chaque année, selon que l'intérêt du Canada et les circonstances l'exigeront

A vrai dire, les déclarations que le ministre des Finances avaient faites l'an dernier, nous faisaient prévoir un remaniement plus complet du tarif de faveur. M. Chamberlain a même annoncé en Angleterre, l'automne dernier, que le ministre des Finances du Canada avait à peu près déclaré que si le gouvernement et le peuple d'Angleterre n'étaient pas disposés à répondre à nos avances par des faveurs réciproques, le Canada ne tarderait pas à mettre fin à un tarif différentiel. Néanmoins, le ministère ayant annoncé une revision générale du tarif à brève échéance, je l'approuve sans réserve de ne pas avoir opéré, pour le moment, plus de modification dans le tarif différentiel.

A propos de cette revision générale, je puis dire que je suis également satisfait de l'exposition que le ministre des Finances nous a faite des principes généraux qui devront guider le ministère. Ces messieurs de la gauche ne sont guère favorables à l'idée de confier à une commission le soin de recueillir les renseignements nécessaires à cette révision. Sur ce point encore, je diffère absolument d'avis avec l'opposition. Et pourtant, certes, en principe général, je suis loin de croire à l'efficacité du régime des commissions. Lorsqu'il s'agit de politique générale, des lois, des principes constitutionnels, je crois que c'est le devoir du parlement de s'occuper lui-même de ces questions, sans rechercher en dehors de lui-même les secours ou les lumières nécessaires à l'exécution de ses œuvres.

Mais il s'agit ici d'une question d'affaires qui, avec le temps et par suite des modifications que subissent l'industrie et le commerce, se fait chaque année de plus en plus complexe. Il s'agit du tarif, auquel on ne peut toucher, ne se[rai]t-ce qu'à un seul article, sans s'exposer à jeter la perturbation dans le commerce. Il suffit de modifier un seul article pour que le contre-coup s'en fasse sentir sur un grand nombre d'autres qui, à première vue, paraissaient lui être complètement étrangers. Puis il y a le problème des relations qui unissent les diverses industries. Par exemple, les industries de l'acier, du coton et des tissus de laines sont celles qui importent de l'étranger le plus de matière brute, et qui mettent sur le marché canadien le plus de produits ; et ces produits deviennent à leur tour la matière brute de quelques industries secondaires, lesquelles par conséquent sont directement atteintes dès l'instant où l'on modifie les articles du tarif qui protègent les produits des industries principales. Le problème est devenu pour nous de plus en plus difficile à résoudre. Je suis convaincu que les ministres ont dû souvent toucher du doigt cette difficulté particulière, lorsqu'ils recevaient toutes les députations des manufacturiers. Un jour on leur demandait de relever les droits sur un article, et le jour suivant on les suppliait de retirer ces mêmes droits, pour la raison qu'un relèvement des droits entraînerait inévitablement une augmentation du prix de la matière brute nécessaire à quelque industrie secondaire, laquelle perdrait ainsi tous les avantages de la protection.

Mais il y a un autre aspect de la question du tarif—et le plus important, à mes yeux—qui exige le travail d'une commission d'experts avant que nous nous en occupions nous-mes. Il s'agit de l'influence du tarif sur nos relations avec le commerce étranger. L'importance des tarifs dans les relations internationales du commerce augmente de jour en jour. A l'origine, toutes les nations protectionnistes adoptaient des tarifs pour leur propre usage, et ne se préoccupaient que des intérêts immédiats de leurs industriels et de leurs consommateurs. Bon ou mauvais, le régime protecteur restait une simple question de politique interne. Dans la suite, au fur et à mesure que les échanges augmentaient entre nations, et surtout lorsque de grands pays protectionnistes et manufacturiers furent entrés en lutte contre la Grande-Bretagne et commencèrent à entamer le monopole du commerce international entre nations, les tarifs des différents pays couvrirent peu à peu la base principale des traités de commerce.

Le premier ministre nous a annoncé l'an dernier qu'il voulait redoubler d'instance auprès du gouvernement anglais pour nous faire reconnaître le droit de négocier nos propres traités. Le gouvernement nous annonce cette année qu'en préparant la prochaine revision du tarif il adoptera le principe accepté en Allemagne, en France et dans plusieurs autres pays protectionnistes, c'est-à-dire le principe d'un tarif à deux tranchants, tarif minimum et tarif maximum. Que signifie cela ? Cela signifie que nous entendons être bientôt nos propres maîtres en matière de concurrence, et que nous voulons nous préparer à cette nouvelle vie nationale en nous forgeant des armes qui nous permettent de traiter avec l'étranger d'égal à égal ; c'est-à-dire que nous appliquerons à volonté un tarif élevé ou un tarif modéré selon le traitement que les autres nations nous feront subir. J'applaudis de tout cœur à cette idée. Cependant, je ne puis accepter sans réserve la définition que le ministre des Finances nous a donnée de cette politique.

Si je ne me trompe, l'honorable ministre a dit que le tarif maximum s'appliquerait à tous les pays qui avaient un tarif élevé, même à ceux qui n'établissent pas de distinctions à notre désavantage ; que le tarif minimum s'appliquerait à tous les pays ayant un tarif bas, malgré l'absence de faveurs spéciales à notre égard, et que, concurremment avec ces tarifs, le tarif de faveur continuerait à s'appliquer à la Grande-Bretagne et à quelques-unes de ses colonies.

Eh bien, Monsieur le Président, si c'est là réellement la base sur laquelle s'appuie la double, ou pour mieux dire, la triple échelle, il m'est impossible de me rendre compte de son mode d'opération et d'en attendre la réalisation des espérances que la politique apparente

du ministère doit faire naître. Je ne saisis pas de quelle façon son tarif maximum peut être considéré comme une offre de réciprocité aux pays étrangers, tant qu'il maintiendra un tarif de faveur pour la Grande-Bretagne, seulement. La Grande-Bretagne ne nous fait pas de faveurs, elle nous met sur le même pied que les pays qui lui font concurrence, elle nous soumet au même tarif que les Etats-Unis et l'Allemagne. En même temps je ne m'explique pas comment nous appliquerons le tarif maximum aux pays dont le tarif est élevé, pendant que nous accordons le bénéfice d'un tarif minimum aux pays qui, ayant un tarif bas, ne nous accordent pas de faveurs. Le mode d'application du tarif maximum et du tarif minimum devrait être celui-ci: le tarif maximum s'applique aux pays qui refusent de faire un traité de commerce avec nous; le tarif minimum sera offert comme une invitation à l'industrie des pays étrangers, sans égard à la qualité de leur tarif, qui seraient disposés à faire des arrangements spéciaux avec nous et nous accorderaient un meilleur traitement en compensation du tarif moins élevé que nous leur offrons. Il me semble, monsieur le président, que nous nous faisons une fausse idée de ce que signifient les mots faveurs et représailles en matière de tarif et de commerce le pays qui nous traite durement n'est pas celui dont le tarif est élevé, lorsqu'il l'applique indistinctement à tout le monde, à nous comme aux autres; le pays qui nous traite avec faveur n'est pas celui qui nous offre un tarif minimum, ni même celui qui nous offre l'entrée en franchise dans son marché, lorsqu'il accorde le même avantage à tous les autres pays. Prenez comme exemple les Etats-Unis avec un tarif moyen d'environ 45 pour cent. Supposons que les Etats-Unis nous offrent une réduction de 25 pour cent, tout en faisant payer à nos marchandises un droit de 20 pour cent, n'est-il pas vrai que les Etats-Unis nous accorderaient un bien meilleur traitement que celui dont nous jouissons en Angleterre, où le gouvernement, tout en admettant nos effets en franchise, laisse entrer librement ceux de ses propres concurrents et des nôtres ? N'oublions pas qu'en Angleterre le Canada subit le même traitement que l'Allemagne.

La faute que nous avons commise, c'est d'avoir laissé pénétrer des questions de sentiment dans ces problèmes qui ne relèvent que du commerce. Je ne faisais pas partie de cette Chambre lorsque le gouvernement conservateur conclut un traité de commerce avec la France, mais je me souviens bien de ce qui s'est passé. La presse conservatrice et le parti conservateur, qui en ce temps-là ne redoutaient pas la domination française, qui n'avaient rien à gagner à soulever le sentiment populaire de la province d'Ontario contre la province de Québec—la presse conservatrice, dis-je, se plaignit dans la province de Québec, de ce que certains libéraux avaient voté contre ce traité, le premier qui fût conclu par un gouvernement canadien avec notre pays d'origine. Mon attitude d'alors fut celle-ci : c'est que dans les affaires de commerce j'étais Canadien avant tout, que, si j'étais membre du parlement [illegible] Canada je n'accorderais à la France au[illegible] faveur quelconque sans obtenir en retour [illegible] faveurs équivalentes; que mon premier devoir serait de protéger les intérêts du peuple Canadien et que je laisserais au peuple français le soin de défendre les siens. Cette attitude d'alors est semblable en tous points à celle que je prends aujourd'hui relativement à nos rapports commerciaux avec l'Angleterre. Soyez certains que nous n'obtiendrons aucun traitement de faveur de la part des Anglais, qui sont des hommes d'affaires consommés, tant que nous serons incapables de traiter des questions de commerce selon leur mérite, tant que nous aurons la faiblesse de dire que nous nous croyons obligés d'accorder à l'Angleterre un tarif spécial parce que nous sommes une colonie anglaise. Du fait que nous sommes fiers—certes à juste titre—d'être une colonie anglaise, il ne s'ensuit pas que nous devions persuader au peuple du Canada qu'en dépit de tout nous sommes obligés de faire des faveurs à l'Angleterre, tandis que l'Angleterre elle-même ne nous en accorde pas plus qu'aux autres pays. J'affirme que le meilleur moyen d'obtenir de la Grande-Bretagne un tarif de faveur, est de lui prouver que notre peuple est aussi intelligent que le sien. Le meilleur moyen de faire des traités de commerce avec la Grande-Bretagne, les Etats-Unis ou tout autre pays est de leur montrer que nous sommes sur un terrain solide, prêts à défendre avant tout les intérêts canadiens, sans égard aux intérêt des autres pays.

Hier, l'hono[illegible] lead[illegible] de l'opposition m'a fait l'honneur de fai[illegible] allusion à mes opinions et à mes par[illegible] sur ce sujet. Il a dit, en resumé : comm[illegible] se fait-il que ceux qui étaient en relation avec la commission anglo-américaine, [illegible] faisait des tentatives pour obt[illegible] traité de réciprocité avec les Etats-Unis [illegible] redoutaient pas les dangers qui [illegible] résulter de ce traité avec les Etats[illegible] une si grande peur aujourd'hui [illegible] réciprocité avec l'Angleterre et [illegible] l'idée d'un tarif de faveur impéria[illegible] prétexte que cela serait dangereux [illegible] l'autonomie du Canada ? Je suis accou[illegible] à voir dénaturer mes paroles par les c[illegible]vateurs. Plusieurs journaux de leur p[illegible] ont l'habitude de travestir ma pensée, et [illegible] suis peiné de constater que, pour la prem[illegible] fois, l'honorable chef de la gauche a f[illegible] comme eux. Voici la vérité : dans tous les [illegible] que j'ai prononcés dans la province de Québec pour combattre la politique de [illegible] lain, j'ai déclaré de la manière [illegible] remptoire que je désirais, que je [illegible] demment la conclusion du traité [illegible] cité avec l'Angleterre.

Un des articles du programme de l'association appelée la Ligue Nationaliste, qui a causé tant de scandale au commencement de cette session, propose la négociation d'un traité de réciprocité avec l'Angleterre. Mais ce que j'ai prétendu, ce que je prétends aujourd'hui et ce que je prêcherai tant que ce principe ne sera pas reconnu par le parlement et le peuple du Canada, c'est que dans nos relations commerciales avec la Grande-Bretagne nous devons nous mettre sur le même pied à l'égard de ce pays qu'à l'égard de tous les autres ; que le Canada est un pays autonome dans les affaires de commerce international et que le même esprit doit nous diriger dans nos négociations avec la Grande-Bretagne comme avec les autres pays. Ce qui me surprend le plus, c'est que cette manière de voir ait causé tant de scandale. Les membres de la gauche ont-ils oublié les événements d'il y a vingt-cinq ans ? On accusait alors leurs chefs et leurs partisans de manquer à la fidélité coloniale en adoptant une politique de protection préjudiciable à la mère patrie. Que répondaient-ils ? Ils proclamaient aux quatre coins du pays que si la protection des industries canadiennes nuisait aux industriels anglais, c'était tant pis pour eux. Quant à mes collègues de la droite devenus si chatouilleux, quoiqu'à un moindre degré, à l'endroit de la loyauté du Canada, même dans les questions de commerce, ont-ils oublié le jour où ils prônaient dans toute l'étendue du pays l'union commerciale avec les Etats-Unis, qui aurait certainement préparé la voie à l'union politique?

J'étais trop jeune alors pour prendre part aux luttes du parti libéral et j'ignore l'attitude que j'aurais prise à ce sujet. Mais aujourd'hui je suis prêt à répondre à l'honorable chef de l'opposition que je suis en faveur du traité de réciprocité le plus avantageux possible avec les Etats-Unis, d'un traité dans lequel nos intérêts et notre dignité seront sauvegardés; pareillement je suis prêt à appuyer le meilleur traité de réciprocité possible avec l'Angleterre ou avec n'importe quelle colonie britannique, du moment que la Grande-Bretagne sera disposée à traiter d'égal à égal avec nous et à nous accorder des avantages qui soient l'équivalent de ceux que nous lui accordons nous-mêmes. Où est la trahison dans tout cela ? Comment cette attitude peut-elle causer du scandale ?

La politique que j'ai combattue depuis quatre ans et que je vais discuter à l'instant, n'est pas la proposition d'un traité entre la Grande-Bretagne et le Canada, mais la politique de M. Chamberlain. Celle-ci diffère autant de la politique soutenue par le ministre des Finances ou par le chef de l'opposition que le tarif américain diffère du libre-échange anglais et des doctrines de Cobden. Le ministre des Finances nous a dit que les deux partis au Canada étaient d'accord pour approuver la politique de M. Chambrelain. Il nous a dit cela l'an dernier; toutefois, j'ai constaté que cette année il mettait dans ses paroles beaucoup moins de chaleur et de tendresse de sentiment.

L'année dernière l'honorable ministre nous disait :

> En Angleterre on reconnaît aujourd'hui que la ligue de conduite de M. Chamberlain n'est que la résultante de la politique canadienne, et que M. Chamberlain ne fait qu'emboîter le pas derrière nous, qui marchons dans cette voie depuis sept ans.... Mes sympathies sont avec lui...... Nos cœurs battent à l'unisson avec le sien......

C'était une fervente déclaration d'amour. Naturellement, cette année, après une année de lune de miel, mais peu de cohabitation, le sentiment s'est légèrement refroidi.

Je me crois—

—disait l'honorable ministre——

> Je me crois justifiable de dire, et j'espère que les membres de l'opposition ne m'en feront pas de reproche, que les deux partis politiques du Canada sont unanimement en faveur du principe d'un tarif de faveur...... Bien que le plan de M. Chamberlain contienne certains détails dont nous n'avons pas à nous occuper—et je ne vois pas à quel propos nous nous en occuperions aujourd'hui—en autant qu'il a accepté la politique canadienne et qu'il l'a recommandée à l'empire britannique, jusqu'à ce point nous sommes tout à fait d'accord avec M. Chamberlain.

L'honorable leader de la gauche a fait écho à ces paroles. Mais il est intéressant—et rien à mon avis ne met plus en relief la tromperie de cet impérialisme—de comparer ces manifestations du sentiment canadien avec les déclarations de M. Chamberlain. Dans un discours prononcé à Birmingham en novembre dernier, cet éminent homme d'Etat disait :

> Nous savons qu'au Canada le premier ministre, le chef de l'opposition et M. Tarte, l'un des représentants les plus distingués de l'élément français, sont tous en faveur de ce principe....
>
> De sa propre initiative le Canada nous a spontanément accordé une réduction de faveur de 33⅓ pour 100, et il en est résulté que notre commerce avec le Canada s'est presque doublé en quelques années—l'augmentation ayant atteint le chiffre de £6,000,000 ;—et le parti au pouvoir et l'opposition se montrent disposés à traiter avec nous et à nous accorder d'autres avantages, si nous voulons les payer de retour.

Oui, en Angletere, comme au Canada, les deux partis canadiens sont censés être en faveur de cette politique ; seulement, en Angleterre, on est sous l'impression que les deux partis accorderont plus de faveurs à la Grande-Bretagne ; et voilà qu'au Canada, le ministre des Finances arrive avec le projet de réduire la faveur accordée à la Grande-Bretagne ; et le seul défaut que reprochent à cette mesure les membres de la gauche—les mêmes qui m'ont dénoncé dans tout le pays comme un traître et un rebelle à cause de mon opposition à la politique de M. Chamberlain—c'est qu'ils trouvent la réduction insuffisante ! Nous l'avons appris

par la bouche de l'honorable député de Toronto-est (M. Kemp) qui vient de reprendre son siège. Le ministre des Finances nous a dit d'une manière générale, et très à propos, que le mouvement n'est pas fini, qu'un mouvement de cette importance, dirigé avec tant d'énergie par un homme d'Etat de la valeur de M. Chamberlain, n'en restera pas là, et qu'il serait prudent de notre part d'attendre le résultat des efforts de M. Chamberlain et de nous préparer à lui faire accueil. Je crois donc opportun de montrer sous son vrai jour, au peuple du Canada, la véritable politique de M. Chamberlain, et au lieu de la déguiser sous de fa[illegible] couleurs, comme l'ont fait certains h[illegible] politiques et certains journaux du [illegible] la présenter telle qu'elle est, tel[illegible] M. Chamberlain lui-même et ses parti[illegible] exposée devant le peuple anglais.

Je me propose maintenant de démontrer par des preuves irréfutables que, si on proposait en Angleterre un traité basé sur la politique de M. Chamberlain telle que représentée devant nous par les deux partis politiques canadiens, non seulement les deux partis en Angleterre le combattrait, mais M. Chamberlain le répudierait tout le premier. D'un autre côté, j'affirme que si on montrait au peuple du Canada la politique de M. Chamberlain sous ses vraies couleurs, les deux partis ici la condamneraient à l'unisson. Je dirai plus. Je suis convaincu que dans les rangs de l'opposition, les dignes descendants de ces patriotes à vues élevées qui firent subir le supplice de la pendaison à de bons Canadiens coupables d'avoir réclamé pour leur pays un gouvernement conforme aux p[illegible]cipes des institutions britanniques, et qu[illegible] assaillirent ensuite à coups de pierre le re[illegible]entant de l'autorité royale parce qu'il [illegible]oulait plus leur permettre de confondre le Trésor public avec leur escarcelle privée—oui, je suis convaincu que des rangs de l'opposition on lancerait des manifestes en faveur de l'annexion aux Etats-Unis, dans le genre de [illegible]ux que rédigèrent et signèrent des hommes qui devinrent plus tard les chefs de ce parti et les parangons du loyalisme canadien.

Quelle est la politique de M. Chamberlain? On nous a dit plusieurs fois, et l'honorable leader de l'opposition nous l'a répété hier, que la politique de M. Chamberlain ne visait qu'à un traité de réciprocité entre le Canada et l'Angleterre.

L'honorable M. Tarte, député de la division Sainte-Marie, Montréal, dont je regrette l'absence en ce moment, nous a dit à plusieurs reprises dans la province de Québec, —et plusieurs membres du parti conservateurs se sont fait l'écho de ses paroles dans cette province—que la seule ambition de M. Chamberlain était de nous combler de faveurs et d'exiger très peu en échange ; qu'il se proposait de faire monter le prix de nos produits agricoles tels que le beurre, le fromage, le foin, le blé, les céréales, le bétail sur pied, la viande, en un mot de tous les produits agricoles, en nous accordant une préférence généreuse, et que ses exigences à lui étaient tellement modestes qu'il ne valait pas la peine d'en parler.

D'un autre côté, M. Chamberlain déclara à Glasgow, le 6 octobre, que les colonies étaient disposées à accorder à l'Angleterre des "avantages réels" en retour d'une "préférence très modérée". En quoi consistent ces avantages réels dont jouira la Grande-Bretagne ? En premier lieu—et c'est sur ce terrain que M. Chamberlain, avec son éloquence entraînante, a toujours posé la question devant les classes laborieuses en Angleterre—en premier lieu, les ouvriers anglais s'assureront aux colonies un marché toujours ouvert pour leurs produits industriels ; car, disait-il, les colonies sont prêtes à renoncer au développement de leurs industries pour assurer aux ouvriers de l'Angleterre et au commerce anglais un marché plus étendu. Ce que veut M. Chamberlain, c'est que les colonies deviennent un véritable dépotoir pour les produits britanniques. Je démontrerai tantôt qu'il n'y a pas le moindre doute sur ce point. Ce que veut ensuite M. Chamberlain, c'est d'empêcher les colonies de faire des traités de commerce avec les pays étrangers. Pour atteindre ce but, il se refuse à conclure un traité de réciprocité quelconque avec une colonie en particulier. S'il s'agissait de conclure un traité particulier, je serais en faveur de sa politique ; et comme je l'ai répété sur tous les tons dans la province de Québec, je suis prêt à discuter, au point de vue du Canada et indépendamment des autres colonies, nos relations commerciales avec l'Angleterre en vue de la réciprocité. Mais ce n'est pas ce que veut M. Chamberlain. Son désir est de créer un tarif impérial applicable également à la Grande-Bretagne et à toutes les colonies, lequel tarif serait établi par un conseil impérial siégeant à Londres, de manière à rendre impossible tout traité de commerce entre les colonies et les pays étrangers. Est-ce là la politique qui réunit les libéraux et les conservateurs canadiens dans un sentiment commun ? Le ministre des Finances est-il prêt à déclarer que le parti libéral est disposé à renoncer au pouvoir d'imposer des droits dans ce pays ; au privilège de faire nos propres traités de commerce avec les pays étrangers ? Le leader de l'opposition et le député de Toronto (M. Kemp) sont-ils prêts à déclarer qu'ils veulent arrêter le développement de l'industrie canadienne pour procurer de l'emploi aux ouvriers britanniques ? S'il en est ainsi, qu'ils cessent de parler d'une protection efficace en faveur de l'industriel canadien, de l'ouvrier canadien, du cultivateur canadien.

Il y a plus enrore. M. Chamberlain veut assurer à la Grande Bretagne une abondante provision de vivres à bon marché et—comme il l'a dit lui-même à Glasgow—"un autre produit de l'empire: des hommes"—des hommes pour l'armée, des hommes pour la flotte. [illegible] ouvriers de l'Angleterre ne veulent pas

entendre parler de la conscription, et comme le gouvernement anglais a peur de l'adopter, il veut se pourvoir aux colonies ; profitant de "cette magnifique effusion de sentiment impérial," il veut arracher aux habitants des colonies ce que le peuple anglais refuse de donner pour sa propre défense. Le gouvernement du Canada et l'opposition même sont-ils prêts à appuyer une politique semblable. Comment ! M. le président, nous annonçons par toute l'Europe que dans notre pays l'ouvrier et le cultivateur peuvent vivre en paix ; depuis cinq ans, le ministre de l'Intérieur, suivant en cela une politique intelligente et progressive, a fait connaître notre pays à l'étranger comme un pays d'abondance et de paix ; et nous inviterions les étrangers à venir s'établir parmi nous, et les deux partis politiques se donneraient la main pour dire à M. Chamberlain : "C'est parfait, venez nous enlever nos jeunes gens pour l'armée et la marine de l'empire ; prenez pour vous ce magnifique produit de l'empire : nous les remplacerons par des Doukhobors et des Galiciens !"

Mais le plus plaisant, c'est que ce magnifique avantage qu'on nous offre sur le marché anglais se réduit à un tarif de faveur tout à fait minime sur le blé. Et même, M. Chamberlain prend la précaution de prévenir la population de la Grande Bretagne que si, au début, l'adoption du tarif de faveur fait monter le prix du blé, un abaissement ne tardera pas à se produire et que, dans quelques années, le prix du blé en Angleterre sera moins élevé qu'avant l'imposition des droits. On m'a appris que la législature du Manitoba, convaincue que l'adoption d'un tarif de faveur en Angleterre stimulerait la culture du blé dans l'Ouest, avait adopté un ordre du jour approuvant la politique de M. Chamberlain. Si trois ou quatre ans après la conclusion de notre marché avec M. Chamberlain, le prix du blé doit être plus bas qu'aujourd'hui, est-ce une perspective encourageante pour les cultivateurs du Manitoba ? C'est là cependant l'argument principal de M. Chamberlain depuis plusieurs mois.

Il a prouvé au peuple anglais que pendant tout le temps qu'on a mis en vigueur les droits sur le blé à l'époque de la guerre, c'était l'étranger qui en payait les frais. Il a prouvé que les compagnies américaines de transport avaient trouvé le moyen de transporter le blé à meilleur marché, et que, comme conséquence, le prix du blé ne s'était pas élevé en Angleterre. Il a prouvé au public anglais que malgré l'élévation des droits sur les céréales en Allemagne, en 1885, l'augmentation du prix du blé a été moins rapide en Allemagne qu'en Angleterre. Il a prouvé que le relèvement des droits sur le blé en France n'a pas fait monter le prix de cet article aussi rapidement qu'en Angleterre. Il prétend que pendant les premières années c'est l'étranger qui paiera les droits, et que l'imposition de ces droits aura stimulé à tel point la production du blé, non seulement au Canada, mais en Egypte et dans l'Inde, que bientôt le prix du blé importé en Angleterre sera plus bas qu'aujourd'hui. C'est exactement l'argument présenté ce soir par le ministre du Revenu de l'Intérieur au sujet de la production du tabac au Canada. Est-ce une perspective encourageante pour les cultivateurs du Manitoba et du grand Ouest, de savoir qu'à la suite du marché conclu avec M. Chamberlain, les terres arables de l'Egypte et de l'Inde, en friche aujourd'hui, produiront tant de blé que le prix de cet article loin d'augmenter, en subira une diminution ?

J'ai promis de citer quelques paroles de M. Chamberlain lui-même au sujet des conséquences de sa politique sur les industries canadiennes. Je ne puis les emprunter au volume qui contient les discours prononcés au cours de l'année dernière par l'ancien ministre des colonies; car M. Chamberlain a eu soin de supprimer quelques passages dans cette édition revisée. Mais je puiserai dans le texte original du discours publié par le "Times" le lendemain même du jour auquel il a été prononcé. Qu'a dit M. Chamberlain quand à "l'avantage réel" que nous donnerions à l'Angleterre en échange d'un "tarif de faveur de peu d'importance" ? Dans une brochure répandue à profusion aux colonies, on fait dire à M. Chamberlain—et c'est aux colonies qu'il parle du fond de son cœur— :

> Après tout, il y a beaucoup d'articles que vous ne fabriquez pas maintenant ; beaucoup d'articles que vous ne pouvez pas produire avantageusement avec les moyens dont vous disposez—laissez-nous le champ libre comme vous l'avez fait par le passé. N'élevez pas contre nous vos barrières douanières. Au contraire, renversez-les partout où elles sont sans utilité pour assurer le succès de la politique dans laquelle vous vous être engagées.

J'appelle sur ce point l'attention de l'honorable député de Toronto (M. Kemp) et de l'honorable leader de l'opposition. Ils nous pressent d'adopter une politique de "protection adéquate" ; ils blâment le gouvernement parce que le tarif est trop bas ; oublient-ils que M. Chamberlain nous demande de le baisser davantage ?

> Agissez ainsi à cause de nos liens de parenté sans préjudice des intérêts importants, quels qu'ils soient.

Remarquez ces paroles : "Sans préjudice des intérêts importants." On les trouve dans l'édition destinée aux colonies, mais l'édition analyse qui a paru dans le "Times" de Londres, se lit comme suit :

> Agissez ainsi sans égard à vos intérêts importants.

Tant que M. Chamberlain parlait aux Canadiens, de manière à être entendu des bons Ecossais de Glasgow, il pouvait dire : "Sans égard aux intérêts importants du Canada ;" mais en publiant l'édition destinée aux colonies il remplaça les mots "sans égard" par "sans préjudice." Heureuse-

ment, j'avais plus de temps libre que l'honorable leader de l'opposition et que l'honorable député de Toronto (M. Kemp) pour faire la vérification des textes. Voyons maintenant la suite, d'après le texte de la brochure :

Les colonies sont disposées à traiter avec nous. En échange d'un tarif de faveur très modéré elles nous concèdent des avantages réels. En premier lieu, elles nous réserveront une large part du commerce qui est déjà entre nos mains, ou du moins elles nous en réserveront une grande partie.

Dans l'édition authentique destinée à Glasgow, à Londres et à quelques autres bourgades de l'Angleterre où vivent des gens qui ont le droit d'élire des députés au parlement britannique, je veux dire dans le "Times" le rapport dit :

Je crois qu'elles nous réservent le commerce qui est déjà entre nos mains.

Ensuite il continue, d'après la brochure :

Elles ne porteront pas préjudice aux industries qu'elles ont déjà créées—et il ne m'est jamais venu à l'idée de leur demander cela.

Ces mots se trouvent également dans le compte rendu du "Times", de Londres ; mais voici une courte phrase que je recommande à la méditation de l'honorable député de Pictou (M. Bell), qui disait l'autre jour que nous devons développer et créer le plus d'industries possibles au Canada. Je la livre aussi aux réflexions de l'honorable député de Toronto-est (M. Kemp) qui prétend que c'est la politique du parti conservateur de créer le plus d'industries que l'on pourra—de modifier le tarif de manière à ce que, rapportant moins d'argent au Trésor public, il favorise la création de nouvelles industries. Que dit sur ce point M. Chamberlain? Voici ses paroles, d'après le compte rendu du "Times", de Londres :

Elles arrangeront leur tarif de manière à ne pas créer d'industries en concurrence avec celles qui existent déjà dans la mère patrie.

Cette phrase a été supprimée dans l'édition en brochure du discours en question. Est-ce là cette politique de "protection adéquate" que la parti conservateur s'est engagé à faire triompher? Est-ce là cette politique qui réunit les deux partis d'un commun accord ? Est-ce là le traité de réciprocité que le leader de l'opposition me presse d'approuver? A cela je répondrai par la définition très exacte due à la plume du professeur Shortt, de Kingston, qui, à mon sens, a publié l'étude la plus complète de ce problème, au double point de vue canadien et impérial. Voici ses paroles :

Ce que les avocats d'un tarif différentiel des deux côtés de l'Atlantique essayent de faire, c'est de partager entre eux les profits sur lesquels ils comptent, de telle façon que chaque partie en reçoive les trois quarts, sous prétexte que l'autre partie doit faire un sacrifice pour des considérations sentimentales.

A coup sûr, voilà la meilleure définition de la politique impérialiste. Mais ce n'est pas le seul avantage que demande M. Chamberlain. Il ne se contente pas d'exiger que nous arrêtions le développement du pays, que nous renoncions à notre droit, dont le parti conservateur est si fier, de créer de nouvelles industries dans le pays ; M. Chamberlain ne nous demande pas seulement de renoncer à subvenir à nos propres besoins pour avoir l'honneur de fournir à l'empire des vivres à bon marché et de faire de notre pays le déversoir de l'industrie anglaise ; mais il s'est mis dans la tête que nous devons encore renoncer à quelques-uns de nos droits politiques. On m'a attaqué parce que j'ai dit que si le Canada adhérait au plan de M. Chamberlain, il perdrait une bonne partie de son autonomie. Dans le débat sur l'adresse, j'ai cité le discours de M. Chamberlain à Glasgow, où il disait, en réponse à sir Edward Grey, que le seul moyen de créer un conseil impérial était d'adopter cette politique fiscale sur laquelle, d'après le ministre des Finances et le chef de l'opposition, les deux partis politiques du Canada sont d'accord. Il disait alors qu'il débutait par le côté fiscal de la question, attendu que, le jour où celui-ci serait accepté par les colonies, la création d'un conseil impérial s'imposerait. A Birmingham il donna un définition de ce conseil impérial dans les termes suivants :

Le conseil impérial, lorsqu'il sera établi, aura à s'occuper de questions aussi épineuses que celles de la défense impériale, de la législation impériale, de l'imposition des taxes impériales.

Je n'hésite pas à répéter ici ce que j'ai dit dans les provinces de Québec et d'Ontario. Si le peuple canadien en est venu à la décision d'abandonner une partie de son pouvoir législatif aux mains de quelques délégués siégeant à Londres sous l'autorité immédiate des secrétaires des colonies, il n'en dépend que de lui. Si le peuple du Canada a pris le parti de doter ce petit conseil du pouvoir d'imposer des contributions sur la population canadienne, que la volonté du peuple soit faite. S'il est déterminé à donner à ce petit conseil le droit de venir recruter ici des conscrits pour son armée et sa marine, grand bien lui fasse. Mais tant que le peuple du Canada ignorera les conséquences de cette politique, personne dans cette Chambre, ni le ministre des Finances ni le chef de l'opposition n'est en droit d'affirmer que les deux partis politiques de notre pays sont d'accord sur ce point, et aucun journal canadien n'est justifiable d'accuser de haute trahison ceux qui protestent contre cette politique. Le premier devoir des hommes d'Etat canadiens, qu'ils soient pour ou contre le programme de M. Chamberlain, est de préciser franchement en quoi consiste sa politique—non ce qu'ils désirent eux-mêmes, qu'elle soit, mais ce qu'elle sera en réalité si le peuple de la Grande Bretagne la ratifie.

On pourra me répondre que si la politique de M. Chamberlain est telle que je l'ai ex-

posée, nous ne sommes pas obligés de l'accepter. Alors pourquoi fait-on naître dans le pays des espérances et des perspectives qui ne pourront jamais se réaliser ? Pourquoi, alors, laisser le public de la métropole sous une impression erronée à l'égard du sentiment qui règne au Canada ? Le budget de cette année, le plus franchement canadien que nous ayons jamais eu, comporte une déclaration de l'indépendance fiscale de notre pays. Il atteste que nous sommes prêts à négocier des traités avec l'étranger. Il déclare que nous avons adopté la politique de faveur pour l'avantage du peuple canadien, et jusqu'à ce point je l'accueille avec joie. Mais j'ajoute qu'il ne faut pas y attacher des déclarations en faveur d'une politique diamétralement opposée à celle que nous adoptons. Que l'opposition cesse de parler de protection réelle, de la devise "le Canada aux Canadiens", de la défense de l'industrie canadienne, si elle professe en même temps son attachement à une politique qui détruirait les industries canadiennes, qui voudrait dire que le Canada n'est pas aux Canadiens, mais que le Canada n'est qu'un déversoir pour le trop plein des articles de Manchester et de Birmingham.

On se demandera peut-être comment il se fait que cette politique de M. Chamberlain, si défavorable aux colonies, n'est pas mieux accueillie en Angleterre ? La première cause probable est, je présume, ce manque d'imagination que M. Chamberlain reproche si amèrement au peuple de la mère patrie. Je ne le qualifierai pas ainsi. Je dirai que le bon sens, la sagacité et l'instinct de conservation du peuple anglais l'ont préservé jusqu'ici de la manie de l'impérialisme, de cette politique malsaine préconisée par M. Chamberlain depuis quelques années et soutenue malheureusement par quelques-uns de nos hommes publics du Canada.

Nous ne devons pas perdre de vue que le peuple de la Grande-Bretagne, auquel M. Chamberlain offre ces avantages moyennant une légère taxe sur les denrées alimentaires, ne peut guère se résoudre à payer la nourriture plus cher aujourd'hui dans l'espoir des avantages à venir que M. Chamberlain fait miroiter à ses yeux. J'ai la parole de M. Chamberlain, ainsi que celle de sir Henry Campbell-Bannerman, qu'un tiers de la population de la Grande-Bretagne reçoit une nourriture insuffisante—que treize millions d'hommes, de femmes et d'enfants des Iles-Britanniques n'ont pas tous les jours à manger à leur faim.

J'ai ici la déclaration de M. Chamberlain, venant à l'appui de celle de sir Henry Campbell-Bannerman, et affirmant que sur sept hommes de la classe ouvrière ayant aujourd'hui l'âge de 25 ans et appelés à atteindre l'âge de 65 ans, trois seront alors obligés de se réfugier à la maison des pauvres. Faut-il s'étonner que le peuple de la Grande-Bretagne refuse, même en retour des avantages qu'on lui promet dans peu d'années, de consentir à une augmentation du prix des vivres, puisque ce prix est à ce moment même une question de vie ou de mort pour le tiers de la population?

Mais ce n'est pas tout. Le peuple de la Grande-Bretagne n'a pas perdu le sentiment du maintien de ses institutions. Heureusement pour nous, il sait que la puissance britannique s'est formée, au double point de vue commercial et militaire, d'après le principe rationel de la décentralisation, du self-government, de la quasi-indépendance des différentes parties de l'empire. Il sait que le seul moyen de maintenir l'intégrité de l'empire est de relâcher le plus possible le lien législatif ; que moins ce lien de force est tendu, plus se resserre le lien du sentiment.

On a dit avec raison, en Angleterre, que M. Chamberlain cherchait à gagner les colonies par l'appât du gain. C'est le moment de dire au chef de l'opposition et à l'honorable député de Toronto (M. Kemp), et à tous ces messieurs qui m'ont accusé de trahison, que si leur fidélité à la couronne éprouve le besoin de se vendre au gouvernement britannique aux dépens de la nourriture du peuple anglais, ma fidélité, celle de mes compatriotes les Canadiens-français est d'une autre nature. Nous somme fidèles au drapeau britannique et à la couronne d'Angleterre, sans qu'il soit nécessaire de nous payer notre loyauté aux dépens de la vie de treize millions de sujets britanniques. Nous ne voulons pas être subornés, mais en même temps nous ne voulons être privés d'aucune de nos libertés ; et je crois exprimer ici non seulement le sentiment des Canadiens-français, mais aussi celui de la grande majorité de la population canadienne, pourvu que la politique de M. Chamberlain lui soit exposée telle qu'elle est réellement et non telle qu'on la suppose.

On se demandera peut-être : mais s'il est vrai que le projet de M. Chamberlain est si désavantageux pour les colonies, comment expliquez-vous que les colonies paraissent être favorables à cette politique? Cela s'explique aisément. Considérez d'abord la conspiration de la presse. Aucun journal canadien n'a exposé à notre peuple la politique de M. Chamberlain telle qu'il l'a exposée lui-même en Angleterre. Quelques rares journaux hebdomadaires l'ont fait, mais aucun grand organe politique n'a présenté cette politique sous son aspect véritable. Tout ce qu'on a fait résonner à nos oreilles est le côté sentimental et tapageur de la cause—le sentiment de l'impérialisme—et il n'y a pas de base plus fragile pour faire un marché avantageux que le sentiment.

L'honorable député de Toronto ne devrait pas oublier la rebuffade qu'il reçut, lui et quelques-uns de ses collègues, au dernier congrès des chambres de commerce, en Angleterre, pendant la guerre de l'Afrique du Sud, en réponse à une tentative d'engager

les membres anglais et écossais de ce corps à émettre un vœu en faveur d'un tarif différentiel. Cette proposition souleva la protestation d'un brave Ecossais, qui dit : " Nos amis des colonies devraient comprendre que le sentiment est une chose et que les affaires sont une autre chose." Remarquons aussi l'attitude étrange des chefs des deux partis, qui ont peur de montrer sous son vrai jour la politique de M. Chamberlain. Je suis heureux de dire en présence de l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Sifton) que la première déclaration intelligible faite à ce sujet par un homme d'Etat canadien est celle qu'il fit lorsqu'il montra au peuple du Canada, dans son discours au Club Canadien, l'automne dernier, quelles seraient les conséquences de la politique de M. Chamberlain.

Ceux qui veulent se rendre compte du mal que peut faire un sentiment factice n'ont qu'à reporter leurs souvenirs au temps de la guerre de l'Afrique du Sud. A un certain temps, si quelqu'un au Canada—pas en Angleterre, car en Angleterre on a la liberté de la parole—osait se lever pour dire que la guerre de l'Afrique du Sud était injuste, on l'accusait de trahison. J'ai moi-même éprouvé quelques désagréments à cet égard. La guerre de l'Afrique du Sud était acceptée partout comme une croisade en faveur de la justice et de l'égalité, et c'était une hérésie entachée de trahison que de prétendre le contraire. Maintenant que la guerre est finie, le peuple commence à arracher ce voile d'hypocrisie; il constate que le dernier mot de la guerre est l'introduction, sous le drapeau britannique, de l'esclavage jaune dans le Sud-Africain. Et ceux, Canadiens ou Anglais, qui ont désapprouvé cette guerre, n'ont pas lieu de rougir de ce qu'ils ont fait. C'est en ma qualité de sujet britannique, titre dont je suis fier, et de Canadien dévoué envers le Canada d'abord et la Grande-Brtagne ensuite—dévoué en premier lieu au pays de ma naissance et au peuple que je représente ici—c'est comme Canadien et sujet britannique désireux de vivre en bons termes avec la Grande-Bretagne et de voir ce pays, qui est le nôtre, progresser rapidement et devenir de plus en plus le plus beau joyau de la Couronne britannique—c'est parce que j'aime à voir ce pays remplir toutes les promesses de son passé et grandir et prospérer sous l'impulsion de cet esprit de liberté dont est imprégné jusqu'à l'air que nous respirions—que j'ai combattu de toutes mes forces et que je continuerai à combattre sans relâche la politique de M. Chamberlain. Ce que j'ai à dire au chef de l'opposition et avec moins de rigueur, au ministre des Finances——

M. SPROULE : Ecoutez ! écoutez !

M. BOURASSA : Oui, car sur cette question, ses actes valent mieux que ses paroles. Ce que j'ai à dire, le voici : faisons comprendre clairement et sans ambages, en Angleterre et ici, que le peuple canadien est disposé à aller au-devant de la Grande Bretagne et de ses colonies pour négocier avec elles les traités de commerce les plus avantageux. Si le gouvernement tient cette ligne de conduite, il n'aura pas de plus chaud partisan que moi dans cette louable tentative. Mais c'est aussi le moment de ratifier les paroles éloquentes du premier ministre, qui a déclaré que sur ce point, comme sur tous les autres, nous devons nous occuper des intérêts canadiens avant tout, et cela du commencement à la fin.

J'espère que ce sera la dernière fois que j'entendrai dire dans cette Chambre que je suis opposé à l'allégeance britannique ou aux bonnes relations avec la Grande-Bretagne et le Canada. J'espère que ce sera la dernière fois du moins que j'entendrai tomber ces paroles des lèvres d'un homme de la valeur du leader de l'opposition. Quant aux autres, je n'en fais pas plus de cas que de ces journaux qui ont pris l'habitude de travestir la parole des hommes publics et de les peindre eux-mêmes sous de fausses couleurs, dans le seul but de chercher un succès qu'ils se sentent incapable d'atteindre en discutant loyalement les affaires de l'Etat et en disant la vérité sur les hommes publics et sur leurs véritables opinions.

En autant que mes compatriotes y sont concernés, nous sommes prêts à faire les meilleurs arrangements possibles avec la Grande-Bretagne, mais nous désirons en même temps qu'il soit bien connu que dans des affaires militaires ou politiques, nous refusons de reconnaître des intérêts supérieurs à nos propres intérêts. Le meilleur service que nous puissions rendre à la Grande-Bretagne, à notre point de vue, est de développer notre propre pays, de garder ici sa population, d'attirer l'immigration étrangère, surtout celle du Royaume-Uni. Si la Grande-Bretagne vent se réserver en Amérique une possession durable, elle ne gagnera pas son point en fermant nos manufactures pour donner du travail aux ouvriers anglais ; mais en envoyant ici la fleur de ses jeunes gens pour cultiver la terre canadienne, et ses capitaux pour mettre à profit nos forces hydrauliques, au lieu de les laisser accaparer par nos riches voisins du Sud qui cherchent à américaniser le pays.

Si la Grande-Bretagne désire consolider l'empire, elle ne réussira pas en nous demandant notre argent pour le maintien de son armée et de sa marine, ni en cherchant à enrôler dans son armée ou sa marine les jeunes gens des colonies. Tout au contraire elle assurera l'existence de l'empire au moyen d'une politique de paix et de bonne entente avec les autres peuples, et en laissant aux colonies le soin de se développer par leur propre initiative, sous le souffle énergique de cet esprit de liberté que le drapeau britannique a apporté ici, et dont nous, Canadiens-français, sommes aussi fiers que nos compatriotes anglais, à quelque partie

du Canada qu'ils appartiennent. Que le principe fondamental de l'édifice soit la décentralisation : faites en sorte que la population augmente et que l'industrie prenne un nouvel esor. Que le Canada se gouverne lui-même, que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la colonie du Cap en fassent autant. De cette manière l'empire sera plus en sûreté que si on démolit le vieil édifice qui a si longtemps bravé les balles et la tempête et qui a gagné l'admiration du monde, et qu'on le remplace par un empire nouveau, emprunté à Rome ou à l'Allemagne qui ont sacrifié les provinces, les parties faibles, au profit du centre. La décentralisation est le principe fondamental de l'empire britannique, et on devrait déclarer nettement à M. Chamberlain que les colonies opposeront une résistance sans relâche à tout changement des conditions du pacte impérial actuel. Tout en appuyant le budget du gouvernement, ce que je fais de grand cœur, j'exprime l'espoir que le gouvernement ne tardera pas à fare connaître à la Grande-Bretagne l'opinion du Canada. Comme l'a si bien dit le premier ministre, il faut que la politique canadienne exprime les vœux du peuple du Canada et n'ait d'autre but que le maintien et la protection des intérêts canadiens.